

## COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

ARRÊTÉ N° PM196/2024

Acte publié le

**OBJET :** Règlementation de la circulation et du stationnement  
Pose d'un rideau lumineux  
Grande Rue

21 NOV. 2024

Le Maire de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

**VU** le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L 2212-2, L2212- 5 ;

**VU** le code de la route ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

**VU** la demande de la société EIFFAGE en date du 19 novembre 2024 ;

**CONSIDERANT** que des travaux de pose d'un rideau lumineux Grande Rue vont être entrepris ;

**CONSIDERANT** qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement afin d'assurer la sécurité de des ouvriers et des usagers ;

**CONSIDERANT** que le secteur concerné est à l'intérieur des limites de l'agglomération ;

## A R R Ê T É

**ARTICLE 1 :** La Grande Rue sera interdite à la circulation entre le mardi 26 novembre et le vendredi 6 décembre 2024, pour une durée de 6 jours, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 sauf secours.

**ARTICLE 2 :** En raison des restrictions qui précèdent, la circulation sera déviée localement dans les 2 sens comme suit : avenue Emile Evellier – rue Finale en Emilie - rue des Monts du Lyonnais - route neuve du Col de la Luère (RD24) – rue François Casseti – rue des Attignies.

**ARTICLE 3 :** Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats des travaux 48 heures avant le début de la réglementation.

**ARTICLE 7 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- la brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
- la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- au corps des pompiers de VAUGNERAY,
- au service voirie sud du Département de MORNANT,
- au service environnement de la CCVL,
- La société EIFFAGE.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE, le 19 novembre 2024.



Bernard ROMIER, Maire